

## 2017\_CT2\_302

### **OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)**

---

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_302- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017
---

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 6 juillet 2017

05\_1\_05

■ Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 13 juillet 2017

3686

### ■ Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis la fin de l'année 2013, la SPLA est concessionnaire de la totalité de la ZAC de la Burlière. Il s'agit de la création d'une zone d'activités économiques en continuité de la zone commerciale existante, dont le périmètre total est de 23 hectares et qui permettra la commercialisation d'environ 12,5 hectares de terrains. Sa vocation est pour partie commerciale et pour partie industrielle et artisanale. Les lots sont à destination de petites entreprises de production et des entreprises de Trets souhaitant se délocaliser dans un espace économique approprié à leurs activités.

Dans le cadre du traité de concession de la ZAC de la Burlière, le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;
- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Il est également demandé au concessionnaire de mettre en œuvre une démarche de qualité environnementale sur l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni 2 fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage qui s'est réuni 2 fois en 2016.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_302-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

## Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 12 mai 2017 présente le CRAC 2016.

### Compte rendu de l'année 2016

Durant l'année 2016, les actions suivantes ont été menées :

- Finalisation des acquisitions foncières avec notamment l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement du chemin de la Burlière qui dessert l'opération à l'Est ;
- Consultation d'archéologue, pour la seconde tranche de fouilles fin 2015 prescrite par la DRAC. Le marché, infructueux, a du être relancé à la fin de l'année ;
- Démarrage des travaux le 16 mars 2016 pour la première tranche de l'opération ;
- Poursuite de la commercialisation avec notamment la signature de 5 compromis de vente.

En conséquence de ces éléments, les dépenses 2016 sont en deçà des prévisions. L'écart d'un montant de 1,39 millions s'explique par le décalage de la première tranche des travaux d'aménagement en raison des fouilles archéologiques, et est étalé sur les années suivantes.

Les recettes sont inférieures aux prévisions, ce qui s'explique par un décalage du versement du solde de la subvention de la DRAC, qui ne sera versé qu'à la fin des travaux de fouilles.

### Evolution du bilan

Le nouveau bilan prévisionnel de l'opération n'a pas évolué par rapport au CRAC 2015, et se situe toujours à hauteur de 16,5 millions d'€. La participation d'équilibre du concédant pour l'année 2017 s'élève à 300 000 € et sera versée à la SPLA après l'approbation du présent CRAC.

Par ailleurs, en 2016 la SPLA n'a pu bénéficier d'une avance de trésorerie et a dû recourir à l'emprunt pour financer, les besoins financiers en 2016 ont été satisfaits par un emprunt de 8 050 000 €. C'est pourquoi, afin de rembourser cet emprunt la SPLA sollicitera la Métropole à la fin de l'année 2017 pour obtenir une avance d'un montant de 8 050 000 €.

### Perspectives 2017

En 2017, les travaux pour la seconde phase de fouilles archéologiques seront réalisés. Les travaux d'aménagement de la première tranche seront terminés et permettront d'engager la seconde tranche.

L'objectif est également de poursuivre la commercialisation de la zone en assurant notamment le suivi des permis de construire déposé par les acquéreurs et de permettre ainsi la signature d'actes authentiques.

Enfin, l'acquisition des derniers terrains nécessaires à la réalisation de voirie interne devraient aboutir.

Les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2016, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération sont joints en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2004-A180 du Conseil communautaire de la CPA, du 25 juin 2004 déclarant d'intérêt communautaire la création d'une zone d'activité économique à Trets et l'extension de la Burlière ;
- La délibération n°2009-A106 du Conseil communautaire de la CPA, du 26 juin 2009 créant la ZAC ;
- La délibération n° 2010\_B432 du Bureau communautaire de la CPA, du 29 septembre 2010 concédant l'aménagement de la première tranche de la ZAC de la Burlière à la SPLA ;
- La délibération n°2013\_B532 du Bureau communautaire de la CPA, du 5 décembre 2013 approuvant l'avenant n°1 qui étend le périmètre de concession au périmètre de la ZAC ;
- La délibération n°2013\_A265 du Conseil communautaire de la CPA, du 19 décembre 2013 approuvant le Dossier de Réalisation de la ZAC et le Programme des Équipements publics ;
- La délibération n°2015\_B353 du Bureau communautaire de la CPA, du 10 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 qui modifie la participation financière du concédant ;
- Le Compte-Rendu Annuel de la Collectivité 2016 de la ZAC de la Burlière ci-joint.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le procès verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 12 mai 2017 présentant le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la ZAC de la Burlière.

**Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets.

#### **Article 2 :**

Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017s'élève à 300 000 €, et sera versé après l'approbation du présent CRAC 2016 sur la ligne 17344, nature 20422 de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2017**

.....

**13 - Métropole - Territoire du Pays d'Aix - Ville de Trets**

**Concession d'aménagement pour la réalisation de  
La Zone d'aménagement Concerté de la Burlière à Trets**

**Compte-rendu annuel à la collectivité  
Année 2016**

**Note de Conjoncture**

La concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets a été signée par la Communauté du Pays D'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires le 21 octobre 2010 et a été notifiée le 22 octobre 2010.

Cette concession d'aménagement a fait l'objet de l'avenant n° 1, notifié à la SPLA le 17 mars 2014, étendant le périmètre d'aménagement au périmètre total de la Z.A.C et augmentant sa durée. Elle a aussi fait l'objet de l'avenant n° 2, notifié à la SPLA le juillet 2015, augmentant la participation du concédant.

Cette année a vu les dernières acquisitions foncières importantes, la consultation d'archéologues pour une deuxième tranche de fouille, la consultation d'entreprises pour la première tranche de travaux, le lancement des travaux et le début de la démarche de cession de lots :

- Maîtrise foncière : les dernières acquisitions foncières ont abouti avec l'acquisition du terrain DER BOGHOSSIAN (ZADIKIAN) et celle des délaissées de l'Aréa acquis à l'euro symbolique.
- Suite aux deuxième et troisième tranches de diagnostic archéologique, la DRAC a prescrit une deuxième tranche de fouille le 27 octobre 2015 sur 17 587 m2.
- Une première consultation d'archéologues a eu lieu début 2016 mais a été déclarée sans suite et une deuxième consultation a été réalisée fin 2016.
- La consultation pour la première tranche des travaux d'aménagement a été réalisée ; le groupement d'entreprises Colas-Guintoli a été retenu pour les travaux de VRD et l'entreprise Calvière pour ceux d'espaces verts.
- Les travaux ont commencé par ordre de service en date du 16 mars 2016.
- 5 promesses de vente ont été signées.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_302-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Analyse du bilan

Le bilan global est équivalent à celui approuvé pour 2015.

Au titre de l'année 2016 on constate :

### Charges :

- Acquisitions foncières : 21 861 €  
Deux acquisitions, pour un montant total de 4 000 € ont été réalisées en 2016 :
  - le terrain DER BOGHOSSIAN (ZADIKIAN) (CH 304 – 262 m<sup>2</sup>) acquis le 3 mars 2016, pour le montant de 4 000 € ;
  - les délaissées de l'AREA (CH 228, 230, 237, 238, 243, 244, 248, 260, 261, 262, 267, 274) pour une surface totale de 8 129 m<sup>2</sup> évalués à 501 € ;  
cette acquisition a été réalisée le 8 septembre 2016 à l'euro symbolique.A noter que les frais d'actes et autres impôts se sont élevés à 17 861 € HT.
  
- Honoraires, travaux et frais divers :  
Les honoraires ont atteint 43 868 € HT ; les travaux ont coûté 2 573 425 € HT, dont 160 555 € HT de fouilles archéologiques ; les frais divers : 13 846 € HT.

### Conclusion pour les charges :

Les charges de 2016 se sont élevées à un montant total de **2 764 830 € HT**.

Dans le précédent bilan, les charges étaient prévues pour 2016 à hauteur de 4 155 443 € HT.

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les charges, de 1 390 613 €, provient du décalage du lancement de la première tranche des travaux d'aménagement (en raison des fouilles archéologiques).

### Produits :

Les produits en 2016 sont provenus de la participation de la Métropole, du premier acompte de la subvention de la DRAC sur la fouille archéologique découlant de la première tranche de diagnostic et des produits financiers.

- Participation de la Métropole : 300 000 € ;
- Subvention de la DRAC (1<sup>er</sup> acompte) : 186 851 € ;
- Produits financiers : 25 286 €.

A noter que 5 promesses unilatérales de vente ont été signées en 2016 pour un montant total d'indemnité d'immobilisation de 159 116 € (ces montants ne ressortent pas dans le résultat d'opération du CRAC mais sont pris en compte dans le solde de trésorerie) :

Lot	Acquéreur	Surface	Prix HT	Mont. indemnité	Date
32	Unibéton	6 601 m <sup>2</sup>	429 065 €		

Accusé de réception en préfecture : 10/10/2016  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_302-DE  
Date de téléransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

3	SCI ESP Immo	3 822 m2	248 430 €	24 843 €	14/11/2016
1	MM. Dubois et Morabito (LDMS)	2 943 m2	191 295 €	19 130 €	24/11/2016
28	Trets Auto Import	3 018 m2	407 430 €	40 743 €	24/11/2016
40	Proplast	4 845 m2	314 925 €	31 493 €	28/11/2016

### **Conclusion pour les produits :**

Les produits de 2016 se sont élevés à un montant total de **512 138 € HT**.

Dans le précédent bilan, les produits étaient prévus pour 2016 à hauteur de 600 000 € HT.

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les produits, de 87 862 €, provient du règlement de la subvention de la DRAC, dont le solde ne sera perçu qu'à la remise du rapport de fouille, soit en 2017.

### **Financement :**

Aucune avance n'a été versée en 2016.

En revanche, il sera sollicité en 2017 une avance de 8 050 000 € à la Métropole, répartie sur 2017 et 2018, respectivement de 4 000 000 € et de 4 050 000 €.

Les besoins financiers en 2016 ont été satisfaits par un emprunt de 8 050 000 € remboursable en 2018, 2019 et 2020.

### **Les perspectives**

Les perspectives pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Compléter la maîtrise foncière par l'acquisition des parcelles Ville du chemin de la Burlière et, si possible, par l'acquisition du terrain BRICOMARCHE.
- Réaliser la 2° tranche de fouille archéologique préventive.
- Réaliser la fin de la 1° tranche des travaux d'aménagement et la 2° tranche de travaux par avenant au marché de travaux.
- Poursuivre la signature des promesses unilatérales de vente de lots.
- Réitérer les premiers actes de vente.
- Effectuer le suivi des permis de construire déposés par les acquéreurs de lots.

CR LC02 MIP Zac Burlière Trets

Ligne	Intitulé	Bilan		Fin 2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		Bilan			
		Approuvé	Réalisé	Année	Nouveau	Ecart																	
	TVA																						
	RESULTAT D'EXPLOITATION	22 029	-5 590 493	-3 337 801	-2 252 692	2 764 830	-2 044 045	1 711 904	3 142 631	1 086 369	1 711 904	3 142 631	1 086 369	1 922 903	1 118 381	-59 813	-179 439	0	22 029	0			
	DÉPENSES	16 443 288	8 611 672	5 946 842	2 764 830	3 162 194	2 044 045	2 511 056	3 142 631	1 086 369	1 711 904	3 142 631	1 086 369	743 036	89 669	59 813	179 439	0	16 443 288	0			
	1) FÉLUCES	30 655	29 989	28 989	21 881	656	656	656	656	656	656	656	656	656	656	656	656	656	30 655	0			
	2) ACQUISITIONS ET FRAIS LIÉS	4 607 447	4 538 320	4 516 499	21 881	69 127	21 881	69 127	21 881	21 881	21 881	21 881	21 881	21 881	21 881	21 881	21 881	21 881	4 607 447	0			
	3) TRAVAUX	9 367 681	3 472 768	899 343	2 573 425	2 600 000	2 600 000	2 050 000	768 315	475 597	2 050 000	768 315	475 597	107 000	416	416	416	416	9 367 681	0			
	4) HONORAIRES	955 967	134 446	90 301	43 868	300 319	250 983	250 983	152 800	107 000	250 983	152 800	107 000	5 626	5 626	5 626	5 626	955 967	0				
	5) FRAIS DIVERS	28 502	37 129	21 322	13 946	5 468	5 468	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	28 502	0		30 000		
	6) PARTICIPATION AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS																						
	7) CHARGES FINANCIÈRES	480 531	59 536	7 580	52 016	122 013	118 600	93 000	93 000	93 000	118 600	93 000	93 000	77 000	20 984	20 984	20 984	480 531	0		450 531		
	8) REMBOURSEMENTS	962 445	339 372	279 539	59 813	64 573	64 573	67 259	67 259	67 259	64 573	67 259	67 259	76 613	68 269	59 813	179 439	962 445	0		952 445		
	9) Reprise TVA																						
	RECETTES	16 465 317	3 021 179	2 599 041	512 138	1 118 149	4 223 000	4 223 000	4 229 000	2 665 599	4 223 000	4 229 000	2 665 599	1 208 000	1 208 000	1 208 000	1 208 000	1 208 000	16 465 317	0		16 465 317	
	1) CESSIONS TERRAINS ET IMMOBILIS	12 108 050																		12 108 050	0		12 108 050
	2) PARTICIPATIONS	3 800 519	2 635 789	2 535 787	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	284 332	284 332	284 332	284 332	3 800 519	0		3 800 519		
	3) SUBVENTIONS	300 000	186 851	186 851	186 851	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	133 145	300 000	0		300 000		
	4) AUTRES PRODUITS	83 494	179 254	179 254	25 286	25 000	23 000	23 000	9 000	9 000	23 000	9 000	9 000	1 607	1 607	1 607	1 607	83 494	0		83 494		
	5) PRODUITS FINANCIERS																						
	6) REMBOURSEMENTS PRÉFINANCIEMENTS																						
	9) Reprise TVA																						
	FINANCEMENT		8 050 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000					
	1) EMPRUNTS (REBOURSEMENT)	41 300 000	8 050 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	41 300 000	0		41 300 000	
	2) AVANCES (REBOURSEMENT)	8 050 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	8 050 000	0		8 050 000	
	3) TRÉSORERIE (SORTIES)	24 850 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	24 850 000	0		24 850 000	
	MOBILISATIONS	41 300 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	41 300 000	0		41 300 000	
	1) EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	8 050 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	8 050 000	0		8 050 000	
	2) AVANCES (ENCAISSEMENTS)	24 850 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	24 850 000	0		24 850 000	
	3) TRÉSORERIE (ENTRÉES)	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	0		8 400 000	
	TRÉSORERIE				2 691 426	4 571 276	7 333 180	7 333 180	8 375 811	7 348 714	7 333 180	8 375 811	7 348 714	417 056	357 282	22 029	22 029	22 029					

Le Conseil d'Administration approuve le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

Extrait certifié conforme  
au procès verbal du Conseil  
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur  
**Jean-Louis VINCENT**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_302-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	3
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34
Pour	67
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Gaëlle

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

BALDO Edouard

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 17 JUIL. 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_302-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017